

## ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PLAN DE DEPLACEMENT URBAINS

\*\*\*

**Contribution d'ACTEVI**  
**Association Isséenne agréée**  
**et reconnue d'intérêt général pour la protection de l'environnement**  
**et la sauvegarde du cadre de vie**

-----

Issy les Moulineaux fait partie de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest (GPSO) qui totalise 300 000 habitants, 160 000 emplois, dans 7 communes actuellement : Issy les Moulineaux, Vanves, Meudon, Boulogne Billancourt, Sèvres, Ville d'Avray et Chaville. Dans un très proche avenir, Vélizy et Marne la Coquette les rejoindront.

**Au sein de GPSO** on compte actuellement les transports lourds suivants :

- Les lignes de métro 9, 10 et 12
- Le RER C à Val de Seine et Issy Ville (Issy les Mx), et à Val Fleury (Meudon)
- Le T2 à Issy Val de Seine, à Meudon (Brimborion) et à Sèvres (Musée de Sèvres)
- Le Transilien ligne L (Sèvres/Ville d'Avray et Chaville rive droite)
- Le Transilien ligne N (desservant Vanves, Meudon ) dont il serait important de renforcer la cadence et la capacité avec l'arrivée des nouveaux habitants du Fort d'Issy(4000 habitants et 2000 emplois) et la future gare du Grand Paris Express(GPE) Clamart/Issy/Vanves.

**Au niveau de GPSO**, afin d'optimiser les déplacements des habitants vers les modes de transports lourds, il serait intéressant d'établir un maillage des transports (déjà préconisé par le Syndicat de cohérence territorial(SCOT)) et d'étudier un Plan de Déplacement Local (PLD).

### **A Issy les Moulineaux**

- **le prolongement de la ligne de métro n°12** vers la Ferme et le bas Meudon (via le REC C à Issy Ville) est inscrit au Schéma Directeur (SDRIF) par délibération au Conseil Régional du 15 février 2007. Il **devient urgent** de le prendre en compte du fait de :
  - la poussée démographique du Bas Meudon (plus de 2000 habitants),
  - la nécessité d'une connexion avec le RER C et la future gare du Grand Paris Express (GPE) à Issy Ville/Léon Blum,
  - la densification à Issy Ville/Léon Blum annoncée dans le Contrat de Développement Territorial (CDT).

- La desserte locale de GPSO pourrait être renforcée par :
  - Un PLDE (Plan Local de Déplacement Entreprises). Rappelons qu'Issy les Moulineaux accueille 72 000 salariés, qu'il faut encourager les automobilistes à abandonner leurs voitures car les infrastructures n'ont pas été conçues pour un tel afflux de personnes. Les entreprises Safran et Microsoft ont déjà mis en place des navettes de minibus électriques vers et à partir des différentes gares. C'est un procédé à encourager et à généraliser dans GPSO, et plus particulièrement à Issy les Moulineaux.
  - Des abris/garages à vélos, sécurisés avec vidéo-surveillance.  
En 2010, le Conseil Général des Hauts de Seine a préparé un projet de 100 Vel'Abris dans GPSO, dont 6 à Issy les Moulineaux, mais rien à ce jour n'a été entrepris.
  - Un agrandissement de la zone Vélib :  
Compte-tenu du franc succès de Vélib, le vélo doit être considéré comme un mode de transport à part entière, surtout lorsqu'il s'agit d'effectuer de petits parcours. Il serait intéressant d'élargir cette zone d'utilisation au-delà de ses limites actuelles autour de Paris afin de faciliter le trajet de la gare vers le domicile et inversement.
  - Aussi, pour les villes présentant d'importantes déclivités (Issy les Mx, Meudon, Sèvres, Ville d'Avray) l'usage de vélos individuels, avec assistance électrique, doit être encouragé :
    - création d'abris sous vidéo- surveillance (type Vel'Abris).
    - des primes à l'achat de ces vélos afin d'inciter les utilisateurs à opter pour le vélo (déjà mises en place dans quelques villes notamment à Issy les Moulineaux). Les communes de GPSO doivent se mutualiser pour généraliser cette participation pécuniaire.
  - Au niveau des entreprises et des immeubles d'habitations, dans les parkings, il serait intéressant d'équiper les places réservées aux 2 roues de prises de courant pour recharger les batteries.
  - Concernant la circulation des vélos, il faudrait systématiser le marquage au sol (flèches, bandes blanches et icônes) et ainsi remédier aux pistes cyclables discontinues.
  - La circulation des piétons doit être facilitée par l'aménagement de trottoirs larges sécurisés (avec des barrières) aux carrefours, aux abords des gares et des écoles. Aux abords des écoles, le Pédibus doit être encouragé afin d'éviter l'usage de la voiture pour un trajet souvent de moins d'un kilomètre. En ville, les trottoirs doivent être aussi élargis et dégagés de tous stationnements et encombrements sauvages.

Les trajets pendulaires en voitures particulières sont générateurs de gaspillage de temps, d'argent et d'énergie et de pollution.

Ces comportements ne doivent pas être encouragés or c'est ce qui est envisagé à Issy-les-Moulineaux avec la création de plus de 2500 parkings associés à des tours de bureaux.

**Demande d'ACTEVI :** Il faut à l'instar de ce qui se passe dans des métropoles similaires comme Londres, limiter aux seuls besoins des personnes handicapés et des services de sécurité, la création de parkings dans les nouveaux immeubles de bureaux dans les zones bien desservies par les transports en commun. "

**Conclusion :**

Actevi souhaite que ces mesures soient prises en compte très rapidement du fait des grands enjeux de la loi du grand Paris Express(G.P.E) et des Contrats de Développement Territoriaux(C.D.T) qui prévoient une densification très importante. Partant du principe qu' « il vaut mieux prévenir que guérir », ces mesures doivent être mise en place AVANT l'arrivée de ces populations.

Etant basée sur l'intelligence collective, la concertation est synonyme de démocratie participative. Il est légitime que tous les acteurs y prennent part, (citoyens, artisans, commerçants, associations, élus) et que tous ensemble nous mutualisons nos idées pour que ces projets soient réellement intégrés dans un développement durable.

Ce P.D.U (Plan de Déplacement Urbain) doit s'intégrer au nouveau SDRIF( Schéma Directeur de l'Île de France) 2013.